

**Crédits supplémentaires pour 2012**  
**(2<sup>ème</sup> série)**

*Préavis N° 2012/46*

Lausanne, le 18 octobre 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 3 du préavis)</i>	<u>4'020'300.-</u>	<u>2'233'900.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>235'500.-</u>	<u>55'000.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i>	<u>23'400.-</u>	<u>0.-</u>

Pour information, voici la comparaison entre les crédits supplémentaires de 2011 et ceux de 2012 :

	<i>1<sup>ère</sup> série 2011</i>	<i>2<sup>ème</sup> série 2011</i>	<i>1<sup>ère</sup> série 2012</i>	<i>2<sup>ème</sup> série 2012</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>	fr.	fr.	fr.	fr.
Total des charges	7'993'900.-	4'084'300.-	2'098'800.-	4'020'300.-
Total des revenus	-306'200.-	-1'121'100.-	-1'429'000.-	-2'233'900.-
Total net	<u>7'687'700.-</u>	<u>2'963'200.-</u>	<u>669'800.-</u>	<u>1'786'400.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>				
Total des autorisations d'achats	1'073'100.-	203'500.-	3'585'600.-	235'500.-
Total des revenus	0.-	-700.-	-696'900.-	-55'000.-
Total net	<u>1'073'100.-</u>	<u>202'800.-</u>	<u>2'888'700.-</u>	<u>180'500.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>				
Total des dépenses	82'000.-	95'000.-	18'600.-	23'400.-
Total des recettes	0.-	-45'000.-	0.-	0.-
Total net	<u>82'000.-</u>	<u>50'000.-</u>	<u>18'600.-</u>	<u>23'400.-</u>
Total des crédits supplémentaires net	<u><u>8'842'800.-</u></u>	<u><u>3'216'000.-</u></u>	<u><u>3'577'100.-</u></u>	<u><u>1'990'300.-</u></u>

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale	Sécurité publique et sports	Culture et logement	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert		Services industriels
NATURE	301 Traitements	41'200		135'200		123'900	175'100		475'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	900		10'900		15'600	15'200		42'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions	4'000		2'300		23'700	7'000		37'000
	305 Assurance-accidents					1'600			1'600
	309 Autres charges de personnel		-47'000			-56'100			-103'100
	310 Imprimés et fournitures de bureau		-53'000	31'300			10'000		-11'700
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		13'000	200'600	36'000	35'700		274'000	559'300
	312 Eau, énergie et chauffage							-71'000	-71'000
	313 Marchandises		5'000	9'000		12'500		180'000	206'500
	314 Entretien des biens immobiliers		91'500	159'400		162'300	35'400		448'600
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		60'500		120'000		12'000	368'900	561'400
	316 Loyers et redevances d'utilisation	36'000			24'000			3'500	63'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements		100'000	2'000					102'000
	318 Autres prestations de tiers	89'400	15'500	72'200	-12'000	65'000	695'000	-77'400	847'700
	319 Impôts, taxes et frais divers			24'500	540'000	-3'000		245'000	806'500
	330 Pertes, défalcatons, moins-values				38'700				38'700
	351 Participation à des charges cantonales					11'100			11'100
	352 Participation à des charges de communes				12'000				12'000
	365 Subventions à des institutions		-43'000	-100'000					-143'000
	380 Attributions aux réserves			135'200					135'200
	<b>Total des charges</b>	<b>171'500</b>	<b>142'500</b>	<b>682'600</b>	<b>758'700</b>	<b>392'300</b>	<b>949'700</b>	<b>923'000</b>	<b>4'020'300</b>
	423 Revenus des imm. du patrimoine financier			-58'900					-58'900
	424 Plus-values, produits exceptionnels						-695'000		-695'000
	431 Emoluments administratifs						-10'000		-10'000
	434 Redevances et prestations facturées			-15'300		-36'600		-60'000	-111'900
	436 Dédommagements de tiers			-44'400		-1'300	-10'400	-54'200	-110'300
	439 Autres recettes			-305'800					-305'800
451 Participation du Canton aux charges					-163'300			-163'300	
452 Participation de communes aux charges		-122'000		-63'200				-185'200	
461 Subventions du Canton							-144'000	-144'000	
480 Prélèvements sur les réserves				-142'500			-307'000	-449'500	
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>-122'000</b>	<b>-424'400</b>	<b>-205'700</b>	<b>-201'200</b>	<b>-715'400</b>	<b>-565'200</b>	<b>-2'233'900</b>	
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>171'500</b>	<b>20'500</b>	<b>258'200</b>	<b>553'000</b>	<b>191'100</b>	<b>234'300</b>	<b>357'800</b>	<b>1'786'400</b>	
Page du préavis	page 4	page 6	page 11	page 17	page 21	page 26	page 30		

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		1000 Conseil communal	1200 Service du personnel	1500 Service d'organisation et d'informatique	
NATURE	301 Traitements		86'200	-45'000	41'200
	303 Cotisations aux assurances sociales		4'600	-3'700	900
	304 Cotisations à la caisse de pensions		11'300	-7'300	4'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			36'000	36'000
	318 Autres prestations de tiers	33'400		56'000	89'400
	<b>Total des charges</b>	<b>33'400</b>	<b>102'100</b>	<b>36'000</b>	<b>171'500</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>		<b>33'400</b>	<b>102'100</b>	<b>36'000</b>	<b>171'500</b>
Page du préavis		page 4	page 5	page 5	

### 100 Autorités

#### 1000 Conseil communal

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1000.318	Autres prestations de tiers	fr. 98'700.-	fr. 0.-	fr. 33'400.-

#### Frais de mise en page et de correction BCC 2011 - Imprimerie

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le Conseil a changé de prestataire de service concernant la mise en page et la correction du Bulletin du Conseil. Jusqu'à cette date, une imprimerie lausannoise détenait le mandat. Bien que n'étant plus prestataire, l'imprimerie lausannoise avait pour tâche de finaliser tous les bulletins antérieurs au 30.06.2011. Le budget 2012 a été établi de la sorte : fr. 15'000.- solde travaux de l'imprimerie lausannoise; fr. 30'000.- frais de corrections; fr. 53'700.- technique + régie salle CC. Le montant total facturé par l'imprimerie lausannoise en 2012 a été de fr. 63'154.10. Le total facturé à ce jour par la correctrice est de fr. 1'180.80 pour les 3 premiers bulletins de juin et septembre 2011. La correction pour les séances du deuxième semestre 2011 et de 2012 pourrait se monter à env. 11'000 francs (fr. 1'180.80 / 3 x 27 séances - 8 séances au 2<sup>ème</sup> semestre 2011 + 19 séances en 2012 = 10'627.20 francs. Pour garder un peu de marge, il serait raisonnable de tabler sur 15'000 francs, ce qui permettrait de transférer 15'000 francs des 30'000 alloués à la correction vers la prise en charge des frais de l'imprimerie. Calcul : fr. 63'389.30 - fr. 15'000.- (déjà budgété) - fr. 15'000.- (correction) = fr. 33'389.30.

**120 Service du personnel***1200 Service du personnel*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1200.301	Traitements	fr. 5'234'700.-	fr. 0.-	<b>fr. 86'200.-</b>
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 447'700.-	fr. 0.-	<b>fr. 4'600.-</b>
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 805'200.-	fr. 0.-	<b>fr. 11'300.-</b>

Engagement d'une juriste

Prolongation du contrat auxiliaire de janvier à mars 2012 et engagement sur la base d'un contrat de droit privé à durée déterminée, du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 juin 2013.

**1500 Service d'organisation et d'informatique**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 2'200'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 36'000.-</b>

Augmentation de la charge financière induite par les imprimantes multi-fonctions

Les montants facturés par XEROX au titre des consommations constatées durant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 représentent fr. 351'268.95, soit environ 71 % du budget annuel.

Ce surcroît de charges découle essentiellement de l'importante augmentation du nombre de machines que le SOI a dû mettre à disposition des services de l'administration. Il est constaté que l'augmentation du parc s'accompagne d'une hausse globale du nombre de pages imprimées. Aucune explication pertinente n'a pu être obtenue des quelques services questionnés. Il est donc supposé que le report sur les machines XEROX de travaux initialement confiés à des centres de reprographie ou à la CADEV n'est pas étranger à ce phénomène.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'370'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 56'000.-</b>
1500.301	Traitements	fr. 10'358'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -45'000.-</b>
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 883'300.-	fr. 0.-	<b>fr. -3'700.-</b>
1500.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'636'500.-	fr. 0.-	<b>fr. -7'300.-</b>

Prestations de services externes supplémentaires

L'un des collaborateurs de la section Sécurité & Réseaux, occupant un emploi de spécialiste télécoms, part à la retraite le 01.08.2012. Pour le même motif, un autre collaborateur de cette unité occupant une fonction identique annoncera vraisemblablement son départ pour le 01.01.2013.

Au lieu de procéder à la remise au concours à l'identique du premier poste libéré, le SOI souhaite réévaluer les compétences nécessaires au bon fonctionnement de ce groupe de travail.

Dans l'intervalle, le SOI doit toutefois pouvoir mener à bien les projets en cours et planifiés. Dans ce but, il est nécessaire de compenser partiellement l'emploi vacant par des prestations de services. Le montant du crédit supplémentaire demandé correspond à l'économie en salaire et charges sociales qui sera réalisée entre le 01.08.2012 et le 31.12.2012.

## 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		2101 Sports	2400 Corps de police	2500 Protection et sauvetage	2501 Office de la sécurité civile	2502 Groupe sanitaire		
NATURE	309	Autres charges de personnel		-47'000				-47'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau		-53'000				-53'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					13'000	13'000
	313	Marchandises		5'000				5'000
	314	Entretien des biens immobiliers			86'000	5'500		91'500
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	43'000			17'500		60'500
	317	Déplacements, débours, dédommagements		100'000				100'000
	318	Autres prestations de tiers		15'500				15'500
	365	Subventions à des institutions	-43'000					-43'000
		<b>Total des charges</b>	<b>0</b>	<b>20'500</b>	<b>86'000</b>	<b>23'000</b>	<b>13'000</b>	<b>142'500</b>
	452	Participation des communes aux charges				-122'000		-122'000
		<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-122'000</b>	<b>0</b>	<b>-122'000</b>
		<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS</b>	<b>0</b>	<b>20'500</b>	<b>86'000</b>	<b>-99'000</b>	<b>13'000</b>	<b>20'500</b>
	Page du préavis	page 6	page 7	page 8	page 9	page 9		

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 369'000.-	fr. 0.-	fr. 43'000.-
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 5'446'500.-	fr. 0.-	fr. -43'000.-

#### Entretien de véhicules – Groupe entretien – Unité technique

Lors de la révision annuelle de l'élévateur Toyota VD 9060, mis en circulation en 1992, l'embrayage et le radiateur de ce véhicule ont dû être remplacés pour un coût non prévu de 4'500 francs (pièces et main-d'œuvre).

Entretien des installations – Patinoire de Montchoisi

Selon les prescriptions de l'Association suisse d'inspection technique (ASIT), 13 soupapes de sécurité de l'installation frigorifique NH3 (ammoniac) et CO2 de la patinoire de Montchoisi doivent être révisées avant l'ouverture, à mi-octobre, de la saison hivernale. Ces travaux représentent une dépense non prévue de 12'000 francs.

Entretien des installations - Restaurant de la piscine et patinoire de Montchoisi

Le piano de cuisson du restaurant de la piscine et patinoire de Montchoisi comporte, entre autres, quatre feux à gaz et quatre plaques électriques. Ces dernières, qui ont rendu l'âme à fin juin, ont dû être remplacées par quatre nouveaux feux à gaz. Le coût de cette intervention imprévue s'est élevé à 7'000 francs.

Entretien des installations – Terrains de football - Stade olympique de la Pontaise

Datant d'une quinzaine d'années, une vanne de régulation du système de chauffage des locaux du Service des sports - sis au stade olympique de la Pontaise - est tombée en panne et a dû être changée. Cette réparation non budgétisée a coûté 3'500 francs.

Entretien des installations – Terrains de football de Chavannes

Dans le but d'obtenir un rendement optimal des installations, il a dû être procédé à un nettoyage des quatre récupérateurs de chaleur à plaques du système de ventilation des vestiaires du centre sportif de Chavannes. Le coût de cette intervention imprévue s'est élevé à 6'000 francs.

Entretien des installations – Autres installations – Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse

Malgré un entretien régulier faisant l'objet d'un contrat annuel, des éléments du système de ventilation du centre sportif de la Vallée de la Jeunesse - datant de 1970 - ont dû être changés (plusieurs pressostats de débit d'air et une pompe de circulation d'eau chaude). Le coût de ces travaux imprévus s'est élevé à 10'000 francs.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de 43'000 francs s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement ces dépenses par des économies réalisées, à hauteur de 43'000 francs, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 2101.365 : subventions à des institutions (subventions Journée du sport handicap et Aide aux fédérations internationales).

**2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.313	Marchandises	fr. 1'200'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 5'000.-</b>

Voir détail sous chapitre B "Autorisations d'achats", rubrique 2400 "Radar laser et batteries radars".

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 414'000.-	fr. -3'800.-	<b>fr. 100'000.-</b>
2400.309	<i>Autres charges de personnel</i>	fr. 1'450'000.-	fr. -12'000.-	<b>fr. -47'000.-</b>
2400.310	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	fr. 320'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -53'000.-</b>

Déplacements, débours et dédommagements du Corps de police

En premier lieu, il convient de rappeler que les éléments suivants sont enregistrés sous cette rubrique :

- subsistance de tous les intervenants (150 à 320 personnes par événement) chargés d'assurer la sécurité des matchs du Lausanne-Sport en Super League,
- déplacements des membres de la brigade canine, du personnel de la formation se rendant à l'Académie de Savatan et des policiers détachés à la réforme policière vaudoise,
- frais de formation à l'Institut suisse de police, à l'interne et à l'externe,
- frais de repas liés aux séances de travail et aux rapports d'état major,
- participation du service aux frais de location des places de parc, octroyées dans le cadre du PML, accueillant les véhicules des membres du personnel en rotation,
- allocation, à chaque personne participant à une sortie annuelle du service, au sens de l'article 40.15 IAR-PAC, d'une somme, qui est passée de 20 à 40 francs dans le courant de 2012.

Sachant que la plupart des éléments évoqués ci-dessus s'inscrivent en hausse, par rapport aux montants budgétisés pour l'exercice 2012, similaires à ceux inscrits au budget de 2011 qui a enregistré, sur cette rubrique, un dépassement de 134'000 francs, un excédent de dépenses de 100'000 francs va apparaître à la fin de l'année 2012.

A ce sujet, il y a lieu de relever que, depuis plusieurs années, le Corps de police boucle les exercices comptables de la rubrique 317 avec des dépassements importants (2008 : +fr. 39'000.-, 2009 : +fr. 89'000.-, 2010 : +fr. 50'000.-).

Vu ce qui précède et afin que la rubrique en cause soit suffisamment dotée pour absorber l'ensemble des dépenses énoncées ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 100'000 francs s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.318	Autres prestations de tiers	fr. 850'000.-	fr. 0.-	fr. 15'500.-

#### Acquisition d'un module complémentaire au logiciel "GESTAO"

La réforme policière a notamment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, placé dans la compétence de la Police municipale le contrôle du respect, par les automobilistes, des limites de vitesse dans les zones foraines. Pour remplir cette nouvelle mission, qui générera des recettes supplémentaires, il a été procédé à l'acquisition d'un appareil mobile de mesure de la vitesse. Or, ce nouvel équipement exige de mettre à niveau le logiciel de gestion des amendes d'ordre (Gestao), afin de pouvoir extraire et traiter les infractions qu'il enregistre, particularité qui n'a pas été signalée au moment de l'évaluation dudit équipement.

La mise à niveau évoquée ci-dessus impliquant une dépense de fr. 15'500.-, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère nécessaire, dès lors que le budget du Corps de police pour l'année en cours ne permet pas de supporter cette dépense imprévue.

## **250 Service de protection et sauvetage**

### *2500 Protection et sauvetage*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2500.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 60'000.-	fr. 0.-	fr. 86'000.-

Voir détail sous rubrique 2502.

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 110'000.-	fr. 0.-	fr. 5'500.-
2501.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 90'000.-	fr. 0.-	fr. 17'500.-
2501.452	Participation de communes aux charges	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -122'000.-

Voir détail sous rubrique 2502.

2502 Groupe sanitaire

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2502.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 10'000.-	fr. 0.-	fr. 13'000.-

Entretien de la caserne des sapeurs-pompiers

Suite au report du montant prévu au plan des investissements pour la réfection de la caserne des sapeurs-pompiers, des travaux d'entretien urgents doivent être entrepris dans les meilleurs délais, afin de pouvoir garantir au personnel un minimum de santé et de sécurité au travail. En effet, il convient de remplacer les systèmes de sécurité anti-écrasement des 20 portes de la halle à véhicules de la caserne, systèmes qui, de type pneumatique et datant de la construction de la caserne (1953), ne permettent plus, en cas d'obstacle, de bloquer le cycle de fermeture des portes, qui, de ce fait, peuvent coincer les véhicules et/ou les personnes qui se trouvent dans la zone de fermeture.

Par ailleurs, il y a lieu d'assurer l'étanchéité entre la zone de stationnement des véhicules et les zones de travail du personnel en caserne, afin que les gaz d'échappement produits par les moteurs des véhicules d'intervention ne risquent pas d'intoxiquer les collaborateurs.

De plus, les fenêtres de la caserne, qui datent de la construction de cette dernière, doivent être remises en état. De fait, un grand nombre d'entre elles ne sont plus étanches ou se manœuvrent avec difficulté, alors que leurs stores à lamelles, dont les mécanismes sont brisés, demeurent bloqués, soit en position ouverte, soit en position fermée.

Au reste, il s'avère nécessaire de remplacer les portes des locaux (cuisinette et WC) adjacents à la centrale d'aide à l'engagement, qui fonctionne tous les jours 24 heures sur 24, afin d'éviter que les odeurs nauséabondes envahissent ladite centrale.

Le montant global des travaux urgents décrits ci-dessus s'élève à fr. 86'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

Entretien de l'installation de contrôle de la salle polyvalente du Centre de formation de La RamaEntretien des installations de déshumidification des abris PCi

Suite à la réorganisation de l'organisation de la protection civile des communes du district de Lausanne, intervenue dans le courant de 2012, la protection civile de la ville de Lausanne reprend l'entier des tâches administratives, de conduite, d'entretien des installations et de formation de la protection civile des communes dudit district. Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de pouvoir optimiser les installations de contrôle de la salle polyvalente du Centre de formation de La Rama, ainsi que de pouvoir procéder au remplacement des installations de déshumidification des abris de la protection civile.

Le montant global des travaux urgents décrits ci-dessus s'élève à fr. 23'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

Acquisition d'une armoire climatisée pour les unités informatiques du groupe sanitaireAcquisition d'un système de visualisation des images IP prises par les caméras de circulation

L'augmentation du nombre des unités informatiques, sises dans les locaux du groupe sanitaire à César-Roux, génère une élévation de température telle qu'elles risquent de surchauffer et de dysfonctionner. Le placement de ces unités informatiques dans une armoire climatisée permettrait de supprimer ce risque et de garantir leur fonctionnement.

Par ailleurs, de manière à pouvoir, compte tenu des difficultés croissantes de circulation en ville de Lausanne, choisir le meilleur itinéraire à emprunter par les ambulances lors de leurs interventions d'urgence, le raccordement au local de garde du système de visualisation des images IP prises par les caméras de circulation s'avère nécessaire, à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les centrales de la police et des sapeurs-pompiers.

Le montant des achats urgents évoqués ci-dessus s'élève à fr. 13'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

### 3 CULTURE ET LOGEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	3900 Secteur assurances sociales		
NATURE	301	Traitements	49'200		65'000	-10'000	31'000		135'200
	303	Cotisations aux assurances sociales	4'200		5'000		1'700		10'900
	304	Cotisations à la caisse de pensions	2'300						2'300
	310	Imprimés et fournitures de bureau					31'300		31'300
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					200'600		200'600
	313	Marchandises					9'000		9'000
	314	Entretien des biens immobiliers		159'400					159'400
	317	Déplacements, débours, dédommagements					2'000		2'000
	318	Autres prestations de tiers				10'000	37'900	24'300	72'200
	319	Impôts, taxes et frais divers					24'500		24'500
	365	Subventions à des institutions					-100'000		-100'000
	380	Attributions aux réserves		35'200			100'000		135'200
		<b>Total des charges</b>	<b>55'700</b>	<b>194'600</b>	<b>70'000</b>	<b>0</b>	<b>338'000</b>	<b>24'300</b>	<b>682'600</b>
	423	Revenus des immeubles du patrimoine financier		-58'900					-58'900
	434	Redevances et prestations facturées	-15'300						-15'300
	436	Dédommagements de tiers	-18'000		-2'200		-24'200		-44'400
	439	Autres recettes					-305'800		-305'800
	<b>Total des revenus</b>	<b>-33'300</b>	<b>-58'900</b>	<b>-2'200</b>	<b>0</b>	<b>-330'000</b>	<b>0</b>	<b>-424'400</b>	
	<b>TOTAL CULTURE ET LOGEMENT</b>	<b>22'400</b>	<b>135'700</b>	<b>67'800</b>	<b>0</b>	<b>8'000</b>	<b>24'300</b>	<b>258'200</b>	
	Page du préavis	page 12	page 12	page 14	page 14	page 15	page 16		

**330 Service du logement et des gérances***3300 Gestion des immeubles*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	fr. 4'981'900.-	fr. 0.-	fr. 49'200.-
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 427'600.-	fr. 0.-	fr. 4'200.-
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 758'200.-	fr. 0.-	fr. 2'300.-
3300.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -4'037'600.-	fr. 0.-	fr. -15'300.-
3300.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	fr. -41'000.-	fr. 0.-	fr. -18'000.-

Congé maternité : fr. 40'400.-

Une collaboratrice du bureau de location est en arrêt grossesse. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du service, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande couvre la vacance de poste pendant l'arrêt maladie et le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui s'élèvent à fr. 18'000.-.

Stage rémunéré d'un collaborateur : fr. 15'300.-

Un collaborateur de l'unité comptabilité, au bénéfice d'un brevet fédéral de gérant d'immeuble depuis décembre 2011, a manifesté auprès du Service du logement et des gérances son vif intérêt à poursuivre sa carrière professionnelle dans cette branche. Il a la possibilité, dans ce contexte, de bénéficier d'un stage du 18 septembre au 31 décembre 2012 en tant que gérant d'immeuble auprès d'une société immobilière de la place.

Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de l'unité, en l'occurrence l'établissement des décomptes de chauffage, l'engagement d'un auxiliaire pour la période de septembre à novembre 2012 s'avère indispensable.

Ces charges seront totalement compensées par la rétrocession du salaire de notre collaborateur par ladite société immobilière qui devrait s'élever à environ 25'000 francs.

*3301 Immeubles du patrimoine financier*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'650'000.-	fr. 100'000.-	fr. 159'400.-
3301.423	<i>Revenus des imm. du patrimoine financier</i>	fr. -26'400'000.-	fr. 0.-	fr. -58'900.-

Locaux sis à la pl. de la Navigation 6 : fr. 96'000.-

La commune de Lausanne ne disposant pas de budgets pour réaliser la mise en valeur des locaux sis à Navigation 6, parcelle n° 5419 (surface totale de location env. 465 m<sup>2</sup>), et permettant une relocation des surfaces à l'état brut, il a été décidé de procéder à un appel d'offre à des "locataires-investisseurs".

L'estimation du coût probable des travaux avec une marge d'approximation de +/- 25 % a été effectué par le Service d'architecture de la Direction des travaux.

Au terme des travaux (courant 2012), le montant de la redevance a été fixé à fr. 325.-/m<sup>2</sup>/an. Ce prix du marché sera diminué de l'amortissement et du rendement des fonds propres investis par le preneur des travaux dans l'aménagement des surfaces brutes.

Le 19 janvier 2012, la Municipalité a autorisé le Service du logement et des gérances d'engager jusqu'à fr. 96'000.- d'investissement, pour autant que cette somme soit intégralement reportée sur les loyers, pour une durée d'amortissement de 20 ans maximum.

Riponne 10 - Incendie - réf. sinistre n° A12-200/4 : fr. 63'400.-

Le dimanche 8 juillet 2012, un incendie s'est déclaré au pied du bâtiment sis place de la Riponne 10. Une plainte pénale a été déposée contre les auteurs du délit qui ne sont pas connus.

Le feu a été bouté à 4 conteneurs et les dégâts constatés (liste non exhaustive) sont les suivants :

- façade noircie sur 5 niveaux (béton, tablettes, fenêtres, stores, etc.)
- vitrages porte d'entrée niveau Riponne fendus, plafond noirci
- revêtement goudron fondu + carrelage éclaté
- raccordement canalisation du séparateur à graisse de l'établissement public fondu et grilles du saut-de-loup endommagées
- locaux de la pharmacie noircis
- locaux et mobilier du service du travail et de l'intégration noircis
- canaux de ventilation et grilles noircis
- local chaufferie noirci + local séparateur noirci
- filet anti-pigeon fondu
- barrière extérieure endommagée.

Des premières mesures d'urgence ont été immédiatement entreprises, soit l'assainissement, le nettoyage ainsi que le contrôle des installations électriques du bâtiment.

Les coûts de remise en état ont été chiffrés à environ 63'400 francs. Sur la base des devis transmis par le Service juridique à l'Etablissement cantonal d'assurance incendie, l'indemnité de l'ECA s'élève à fr. 53'730.90.

*Ces frais sont partiellement compensés par l'indemnité de 53'700 francs (montant arrondi) à recevoir de l'ECA après l'établissement du décompte final, soit très probablement après le bouclage de l'exercice 2012.*

		<b>Budget</b>		<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>		<b>Crédit suppl.</b>
3301.380	Attributions aux réserves	fr.	0.-	fr.	0.-	<b>fr. 35'200.-</b>

Fonds de régulation des bâtiments bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics

Aide cantonale à la construction ou la rénovation de logement - Loi du 09.09.1975 sur le logement.

Attributions 2012, d'un montant total de fr. 35'118.-, aux comptes de régulation de loyers pour les bâtiments bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics, selon directives cantonales.

Les contreparties de ces attributions sont les comptes de passifs suivants :

3301.2810.10	réserve de régul. loyer Palud 7-7bis	fr. 8'574.50
3301.2810.11	réserve de régul. loyer Fauquez 29-43	fr. 10'147.50
3301.2810.12	réserve de régul. loyer Echallens 92-94-96	<u>fr. 16'396.00</u>
		fr. 35'118.00

Une affectation à ces fonds ou un éventuel prélèvement de ceux-ci ne se fait que sur ordre de l'Etat de Vaud, service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série		Crédit suppl.	
3302.301	Traitements	fr.	2'493'700.-	fr.	0.-	fr.	65'000.-
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	229'400.-	fr.	0.-	fr.	5'000.-
3302.436	Dédommagements de tiers	fr.	-3'000.-	fr.	0.-	fr.	-2'200.-

Unité de nettoyage du patrimoine administratif – Absences de longue durée

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, l'unité de nettoyage du patrimoine administratif compte sept collaborateurs en arrêt "absences de longue durée", dont le responsable et l'un de ses adjoints pour raison de maladie. Ledit adjoint a été mis au bénéfice d'une rente invalidité complète, selon décision de l'AI du 14 novembre 2011, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2010; les rapports de travail dudit collaborateur ont été résiliés au 31 mai 2012. Trois nettoyeuses sont également absentes pour raison de maladie, une quatrième pour cause de rechute après accident et la dernière est en congé maternité du 29 mai au 29 octobre 2012.

Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de l'unité, trois auxiliaires à temps partiel ont été engagés et certains collaborateurs de l'unité ont été et sont encore amenés à effectuer des heures de remplacement jusqu'à la fin de l'année pour certains.

Les charges supplémentaires liées auxdits engagements et au paiement des heures de remplacement s'élèvent à environ 102'000 francs et font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

Elles sont partiellement compensées par la rétrocession des arrérages AI de l'adjoint ainsi que par l'économie réalisée sur son traitement à la suite de la cessation des rapports de travail dès le 1<sup>er</sup> juin 2012, et par l'encaissement des allocations fédérales de maternité et des indemnités de l'assurance accident, soit un montant total de 70'800 francs qui se ventile comme suit :

- fr. 35'600.-, arrérages AI et indemnités assurance accident encaissés par l'Administration générale (rubrique 1200.436);
- fr. 3'200.-, allocations fédérales de maternité dont 1'000 francs déjà budgétisés sur l'exercice 2012 (rubrique 3302.436);
- fr. 32'000.-, économie sur le poste traitement déjà portée en diminution des montants demandés pour les rubriques 3302.301 et 303).

3304 Division du logement

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série		Crédit suppl.	
3304.318	Autres prestations de tiers	fr.	252'400.-	fr.	12'500.-	fr.	10'000.-
3304.301	Traitements	fr.	2'636'400.-	fr.	0.-	fr.	-10'000.-

Optimisation des processus d'évaluation de la durabilité des projets urbains et architecturaux

Engagement durant quatre mois (de septembre à décembre 2012), par mandat, d'une assistante-doctorante de l'EPFL en renfort de la section "durabilité et économie de la construction" de la division du logement, découlant d'une surcharge temporaire de travail ainsi que de l'absence partielle d'un collaborateur, de manière à respecter les délais pour lesquels cette section s'est engagée.

Les travaux de ladite doctorante porteront sur "l'évolution SméO 2012" qui doit intégrer un module de certification "Société 2000 Watts" et un module "Economie de la construction".

**3600 Service de la culture**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.301	Traitements	fr. 5'640'900.-	fr. 0.-	<b>fr. 11'000.-</b>
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 599'800.-	fr. -15'000.-	<b>fr. 31'300.-</b>
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 175'000.-	fr. -4'500.-	<b>fr. 200'600.-</b>
3600.313	Marchandises	fr. 140'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 9'000.-</b>
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 40'000.-	fr. 28'000.-	<b>fr. 2'000.-</b>
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 435'000.-	fr. -5'000.-	<b>fr. 27'400.-</b>
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 259'500.-	fr. 1'500.-	<b>fr. 24'500.-</b>
3600.439	Autres recettes	fr. 0.-	fr. 0.-	<b>fr. -305'800.-</b>

Sponsoring au mudac et musée historique

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés.

En 2012, le sponsoring ainsi obtenu par le Musée historique de Lausanne pour l'exposition "En Corps – Lausanne et la danse", et par le mudac pour l'exposition "Touch" ainsi que pour la Collection d'art verrier, permet aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel du commissaire d'exposition, visites guidées de la collection verre, catalogues, scénographie, achat d'œuvres d'art, etc.).

A relever que sur le sponsoring obtenu par le mudac, un solde de 16'500 francs n'a pas encore pu être ventilé dans les différentes rubriques car le montage de leur prochaine exposition "The Pop Up Generation" comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés. Une communication sera donc adressée à la Commission des finances à la fin du mois d'octobre avec le détail des rubriques concernées.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.301	Traitements	fr. 5'640'900.-	fr. 0.-	<b>fr. 20'000.-</b>
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 484'600.-	fr. 0.-	<b>fr. 1'700.-</b>
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 435'000.-	fr. -5'000.-	<b>fr. 10'500.-</b>
3600.436	Dédommagements de tiers	fr. -27'600.-	fr. 0.-	<b>fr. -24'200.-</b>

Mudac – Congé maternité et dégât d'eau au dépôtCongé maternité – fr. 21'700.-

En septembre, une collaboratrice débute son congé maternité. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande de crédit représente quatre mois de traitement, soit de septembre à décembre 2012.

*Ces charges seront partiellement compensées par les allocations fédérales de maternité qui s'élèvent à 13'700 francs (rubrique 3600.436).*

Dégât d'eau survenu en 2008 au dépôt – fr. 10'500.-

Travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus en 2008 lors de l'inondation du dépôt du mudac.

*Ces frais seront intégralement compensés par l'encaissement des indemnités de l'assurance (rubrique 3600.436).*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.380	Attributions aux réserves	fr. 100'000.-	fr. 0.-	fr. 100'000.-
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 41'261'800.-	fr. 250'000.-	fr. -100'000.-

#### Attribution au fonds de réserve pour risques de tournée du théâtre de Vidy

Au vu de différents éléments d'importance (baisse générale des soutiens financiers des institutions européennes partenaires du théâtre, baisse des recettes liée à la diminution de l'euro), le Fonds de réserve pour risques de tournées a été sollicité par le biais d'un crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série 2012 de 250'000 francs. Il convient de rappeler que ce Fonds, créé en 2005 par voie de préavis peut atteindre un montant de 500'000 francs maximum et est alimenté, selon le préavis N° 2008/26, par une attribution annuelle de 100'000 francs.

Le solde actuel du Fonds s'élève à 50'000 francs. La présente demande vise à reconstituer, parallèlement à l'attribution de l'avant-dernière tranche annuelle de 100'000 francs prévue au budget 2013 (sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal du budget pour l'exercice 2013), le Fonds pour risques de tournées, dans une politique de prévention, au vu de la situation économique générale toujours tendue dans le monde du spectacle.

La situation de Vidy, suite au décès de Monsieur René Gonzalez, directeur, au printemps dernier, reste fragile sur le plan financier; ce dernier ayant un réseau de contacts, notamment financiers, que la future direction devra renforcer. La demande d'attribution au Fonds s'inscrit ainsi dans une logique de prudence, dans une période de transition et pour assurer, au moment de la mise au concours du poste de directeur, une garantie supplémentaire en cas d'imprévu pour les prochaines saisons.

*Ce montant est entièrement compensé par le versement partiel de la subvention en faveur de Label Suisse. Cette manifestation dédiée aux musiques actuelles présentera en décembre 2012 une dimension réduite par rapport aux éditions précédentes de 2010 et 2008.*

### **390 Service des assurances sociales**

#### *3900 Secteur assurances sociales*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3900.318	Autres prestations de tiers	fr. 147'900.-	fr. 0.-	fr. 24'300.-

#### Site informatique de la Caisse cantonale AVS à Clarens

L'agence AVS de Lausanne travaille sur le site informatique de la Caisse cantonale AVS à Clarens pour les secteurs rentes et prestations complémentaires. La migration vers les nouveaux produits de Globaz SA, communs à vingt caisses de compensation était prévue pour octobre 2011. Des problèmes techniques ont retardé cette migration qui est reportée, selon les éléments connus à ce jour, au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Les frais d'utilisation dudit site informatique pour l'année 2011, payables en 2012, sont dus par conséquent pour une année complète alors que le budget 2012 a été élaboré sur la base d'une redevance sur 10 mois, soit de janvier à octobre 2011.

La présente demande de crédit supplémentaire répond parfaitement au critère d'imprévisibilité et elle ne peut être compensée.

#### 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			36'000	36'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			120'000	120'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	13'000		11'000	24'000
	318	Autres prestations de tiers	-12'000			-12'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	540'000			540'000
	330	Pertes, défalcatons, moins-values		38'700		38'700
	352	Participation à des charges de communes	12'000			12'000
	<b>Total des charges</b>		<b>553'000</b>	<b>38'700</b>	<b>167'000</b>	<b>758'700</b>
	452	Participation de communes aux charges			-63'200	-63'200
	480	Prélèvements sur les réserves		-38'700	-103'800	-142'500
	<b>Total des revenus</b>		<b>0</b>	<b>-38'700</b>	<b>-167'000</b>	<b>-205'700</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>553'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>553'000</b>	
Page du préavis		page 17	page 18	page 18		

#### 460 Service d'assainissement

##### 4601 Ramassage et tri des déchets

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 15'500.-	fr. 0.-
			fr. 13'000.-

Mise à jour annuelle du logiciel d'optimisation des tournées Gitra selon les termes du contrat de prestations de service et de vente de licences signé entre assainissement et la société Eurobios le 28.07.2010. Initialement, il s'agissait d'économiser sur le montant alloué aux maintenances mais la mise à jour annuelle de ce programme s'est avérée indispensable pour son bon fonctionnement ce qui n'avait pas été prévu lors de l'élaboration du budget 2012.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 229'000.-	fr. 0.-	fr. 540'000.-

#### Assainissement - CIL - REDIP

La modification de la méthode du mode d'assujettissement, acceptée par la Municipalité en date du 17 novembre 2010, suite à l'analyse faite par la société PricewaterhouseCoopers et le Service financier a déterminé que le mode d'assujettissement ordinaire était plus avantageux que le mode d'assujettissement forfaitaire pour un montant de l'ordre de fr. 70'000.- par an.

Lors de l'établissement du budget 2012, les rubriques concernées par le passage du mode d'assujettissement TVA de forfaitaire à ordinaire, ont été référencées correctement avec des montants hors TVA, ce qui a provoqué une baisse des charges sur les comptes concernés. Par contre, le montant qui résulte du calcul de la réduction de l'impôt préalable (REDIP) n'a malheureusement pas été pris en compte dans le budget 2012 (montant de fr. 540'000.-).

Le montant de la REDIP devrait diminuer de manière significative avec l'introduction de la gestion des déchets par des taxes affectées (taxe aux sacs).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.352	Participation à des charges de communes	fr. 10'200.-	fr. 0.-	fr. 12'000.-
4601.318	Autres prestations de tiers	fr. 10'900'000.-	fr. 0.-	fr. -12'000.-

Facture reçue de la commune de Cugy pour l'accès des habitants de Montheron en 2011 à la déchèterie de Praz-Faucon, selon une convention établie le 30.06.2010 entre les communes de Cugy et Lausanne.

#### 4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4602.330	Pertes, défalcons, moins-values	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 38'700.-
4602.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'392'400.-	fr. 0.-	fr. -38'700.-

1. Etablissement d'une convention entre le Service d'assainissement et l'association des riverains du chemin des Côtes de la Bourdonnette engageant la commune de Lausanne à verser une indemnité forfaitaire aux riverains liée à l'engagement des travaux de mise en séparatif exigés, pour un montant de fr. 25'000.-
2. Restitution, à un propriétaire de bien-fonds, d'une différence sur la taxation de raccordement définitive intervenue, d'un montant de fr. 13'700.-. La valeur ECA de calcul de la taxe de raccordement s'est avérée inférieure au montant des travaux annoncés, sur la base duquel a été perçu une taxe provisoire proportionnellement trop élevée.

#### 4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 493'600.-	fr. 0.-	fr. 36'000.-
4603.452	Participation de communes aux charges	fr. -5'237'700.-	fr. 0.-	fr. -13'000.-
4603.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'031'600.-	fr. 0.-	fr. -23'000.-

La STEP est équipée d'un central téléphonique datant de 1995. Ce central dessert des téléphones analogiques ou numériques, eux-mêmes liés à un système de type "Pager" assurant tant le contact avec le personnel travaillant sur le site que la transmission d'alarmes techniques majeures.

Les équipements de téléphonie sont obsolètes et ne pourraient plus être réparés en cas de panne. Dans une telle situation, la sécurité du personnel et des installations ne seraient plus assurée.

Finalement, le central actuel n'est pas relié au réseau "Récolte", mais au réseau public.

Afin de remédier à cette situation potentiellement critique, le SOI a étudié différentes solutions techniques. La variante la moins onéreuse, retenue dans la présente demande de crédit supplémentaire, consiste à remplacer le central téléphonique et à utiliser de préférence le réseau GSM de Swisscom pour la transmission des alarmes. Pour information, la solution avec infrastructure de type "DECT" s'élèverait à fr. 170'000.- environ.

Les appareils téléphoniques fixes et les licences "Office communicator" seront prises en charge par le SOI. Ce dernier ne peut par contre prendre l'entier des coûts de remplacement des équipements à sa charge, la fonction "Pager" onéreuse n'ayant pas été intégrée dans les montants provisionnés.

La présente demande a pour objet la couverture des travaux d'installation d'un nouveau serveur téléphonique et d'alarmes, d'une nouvelle armoire de brassage et des raccordements électriques nécessaires.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 279'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 120'000.-</b>
4603.452	Participation de communes aux charges	fr. -5'237'700.-	fr. 0.-	<b>fr. -46'000.-</b>
4603.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'031'600.-	fr. 0.-	<b>fr. -74'000.-</b>

Les boues produites à la STEP de Vidy lors de l'épuration des eaux usées sont incinérées dans un four à lit fluidisé. Un ventilateur et des tuyauteries de grand diamètre assurent le transport de l'air de combustion vers l'incinérateur. Quant aux fumées issues du processus d'incinération, elles sont riches en cendres volantes. Celles-ci doivent être éliminées dans des électrofiltres, avant que les fumées soient épurées au travers d'un lavage humide des fumées.

Sur la base du budget 2012 des travaux d'entretien annuels de la chaudière ont été décidés par la Municipalité le 12 janvier 2012 pour les électrofiltres (montant de fr. 103'000.-) et le 15 mars 2012 pour l'alignement des tuyauteries (montant de fr. 70'000.-). Ceux-ci ont été exécutés en mars 2012. Il a dû être réalisé lors de ces travaux un réalignement des tuyauteries d'air de combustion et le remplacement des vis d'extraction des cendres situées sous les électrofiltres.

Les notes à la Municipalité susmentionnées indiquaient que, si le disponible du compte 4603.315 (Traitement des eaux usées – Entretien d'installations) venait à ne plus être suffisant dans le courant de 2012, une demande de crédit supplémentaire serait présentée en temps utile. De plus, il y était fait mention que le montant de ce crédit serait compensé par la participation des autres communes partenaires de la STEP et par les recettes de la taxe d'épuration.

Les travaux devant encore être entrepris sur le compte 4603.315 en 2012 sont estimés à fr. 120'000.- environ. La présente demande a pour objet la couverture de ces futurs travaux.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 17'000.-	fr. 0.-	fr. 11'000.-
4603.452	Participation de communes aux charges	fr. -5'237'700.-	fr. 0.-	fr. -4'200.-
4603.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'031'600.-	fr. 0.-	fr. -6'800.-

Le traitement biologique des eaux usées nécessite d'importantes quantités d'air injecté par des soufflantes. En raison de la vétusté de ces dernières (en service depuis 1964) et de la technologie mise en œuvre à l'époque, leur consommation d'énergie électrique est très élevée. De plus, leurs commandes et réglages sont insuffisants pour permettre le bon dosage d'oxygène dans les bassins.

Pour tenter de baisser la consommation d'énergie électrique et d'améliorer le réglage de l'injection d'air, une soufflante en location a été installée à titre d'essai de novembre 2011 à février 2012. Cet essai avait également pour but de permettre au personnel de la STEP de se familiariser avec des équipements modernes pouvant, dans les mois à venir, être sélectionnés dans le cadre des appels d'offres du projet de renouvellement des filières de traitement des eaux usées et des boues.

Le bilan des essais a montré que la soufflante louée n'apportait pas de changements significatifs tant au niveau de la qualité des eaux traitées que des économies d'énergie. Il a dès lors été décidé, au vu de l'important montant mensuel de location, de mettre un terme aux essais.

La présente demande a pour objet les frais de location des mois de janvier et de février 2012.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES								TOTAL PAR NATURE	
		5110 Administration du service	5111 Unités Support	5112 Unités prestations	5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	5500 Service dentaire	5614 Cultes et temples	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux		
NATURE	301	Traitements				118'600	-55'000			60'300	123'900
	303	Cotisations aux assurances sociales				10'300				5'300	15'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions				20'900				2'800	23'700
	305	Assurance-accidents				1'100				500	1'600
	309	Autres charges de personnel								-56'100	-56'100
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations						25'700		10'000	35'700
	313	Marchandises								12'500	12'500
	314	Entretien des biens immobiliers		-22'000				-25'700	180'000	30'000	162'300
	318	Autres prestations de tiers			25'000		55'000			-15'000	65'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	-3'000								-3'000
	351	Participations à des charges cantonales								11'100	11'100
		<b>Total des charges</b>	<b>-3'000</b>	<b>-22'000</b>	<b>25'000</b>	<b>150'900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180'000</b>	<b>61'400</b>	<b>392'300</b>
	434	Redevances et prestations facturées								-36'600	-36'600
	436	Dédommagements de tiers				-900				-400	-1'300
	451	Participation du Canton aux charges				-150'000				-13'300	-163'300
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-150'900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-50'300</b>	<b>-201'200</b>	
	<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE</b>	<b>-3'000</b>	<b>-22'000</b>	<b>25'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180'000</b>	<b>11'100</b>	<b>191'100</b>	
	Page du préavis	page 22	page 22	page 22	page 22	page 23	page 23	page 24	page 24		

**511 Service social Lausanne - CSR***5110 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5110.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 57'900.-	fr. 0.-	fr. -3'000.-

Voir détail sous rubrique 5112.

*5111 Unités support*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5111.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 27'800.-	fr. 0.-	fr. -22'000.-

Voir détail sous rubrique 5112.

*5112 Unités prestations*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5112.318	Autres prestations de tiers	fr. 784'900.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-

Frais d'interprètes

Un usager sur deux n'étant pas francophone, la présence d'un interprète aux entretiens des assistants sociaux qui les aident à retrouver leur autonomie et des gestionnaires de prestations RI qui calculent les aides financières allouées est plus fréquente (augmentation constante depuis 2010).

**521 Service du travail et de l'intégration***5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5214.301	Traitements	fr. 4'531'500.-	fr. 0.-	fr. 118'600.-
5214.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 387'400.-	fr. 0.-	fr. 10'300.-
5214.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 697'400.-	fr. 0.-	fr. 20'900.-
5214.305	Assurance-accidents	fr. 46'800.-	fr. 0.-	fr. 1'100.-
5214.436	Dédommagements de tiers	fr. -34'400.-	fr. 0.-	fr. -900.-
5214.451	Participation du Canton aux charges	fr. -5'316'500.-	fr. 0.-	fr. -150'000.-

Le programme "DIVERCITES" a été mis sur pied dans le but d'accueillir des demandeurs d'emplois bénéficiaires du RI et suivi par les CSR du Canton. En collaboration avec le SPADOM, il est actif dans la création d'habitats pour les abeilles urbaines, dans la construction et la pose de nichoirs à oiseaux, de la lutte contre les plantes envahissantes. Tout le processus de ce programme bénéficie d'un suivi scientifique par l'université de Lausanne sous la conduite du Pr Cherix, ainsi que d'une étude sociale menée par l'ESSP. Ce programme pilote devrait être suivi d'une pérennisation en 2013 pour 20 places années, totalement financées par le SPAS. En 2012, le montant cantonal de fr. 150'000.- est complété par un montant de fr. 90'000.- prélevé sur le fonds du développement durable.

**5500 Service dentaire**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5500.318	Autres prestations de tiers	fr. 73'000.-	fr. 0.-	fr. 55'000.-
5500.301	Traitements	fr. 2'906'600.-	fr. 0.-	fr. -55'000.-

Augmentation du budget du Service dentaire, cabinet de Montbenon, "Prestations de tiers"

La direction EJCS sur proposition du Service dentaire a mandaté la société Etheos le 24 janvier 2011 quant à une révision des procédures de travail dans le but d'améliorer l'efficacité et la performance du cabinet d'orthodontie de Montbenon. Le Service dentaire a transmis les recommandations de l'entreprise Etheos en juin 2011 à la direction.

Les recommandations ont été mises en œuvre avec l'appui de la société Etheos en 2012 au sein du Cabinet de Montbenon. Les mouvements de personnel ainsi que la modification de l'organisation ont exigé ce suivi pour une bonne gestion du cabinet. Le budget dont nous disposons ne permettant pas d'assumer cette dépense, nous proposons de la compenser sur le compte 5500.301 "Traitements". Le coût pour ce suivi et cet accompagnement en 2012 par la société Ethos a provoqué un dépassement des prestations de tiers. De plus, nous avons engagé une assistante en orthodontie à travers une agence de placement pour un engagement immédiat imputée sur le 5500.318. Le dépassement total prévu se monte à fr. 55'000.- arrondi.

**561 Service de la jeunesse et des loisirs**5614 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5614.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 12'000.-	fr. 0.-	fr. 25'700.-
5614.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 550'000.-	fr. 0.-	fr. -25'700.-

Remplacement de 22 micros sans fil dans les temples lausannois

L'office fédéral de la communication (OFCOM - [www.bakom.admin.ch](http://www.bakom.admin.ch)) va mettre fin aux concessions pour les micros sans fil et autres applications dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. A partir de cette date, 22 micros sans fil ne fonctionneront plus.

Cela signifie que la partie du spectre de fréquence, jusqu'ici utilisable, sera attribuée au nouveau standard téléphonique mobile (Super 3G) et ne sera plus autorisée pour l'utilisation des liaisons audio sans fil.

Les fréquences de 786-826 MHz et de 832-862 MHz ne seront plus disponibles et leur utilisation interdite. (nouvelles fréquences 734-776 MHz).

C'est pourquoi les micros sans fil des temples de Bellevaux, Bois-Gentil, Chailly, Croisettes, Croix-d'Ouchy, Montriond, St-Jacques, St-Laurent, St-Matthieu, St-Paul et Sévelin doivent être remplacés. Les micros remplacés récemment (2010 et 2011) dans les temples de St-Jean, La Sallaz et la chapelle des Râpes ne sont pas concernés. La sonorisation du temple de St-François est en cours de remplacement complet et n'est pas concernée non plus.

Le coût pour le remplacement des 22 micros sans fil concernés par cette nouvelle ordonnance a été devisé à fr. 25'680.-.

**5800 Ecoles primaires et secondaires**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'960'000.-	fr. 177'000.-	fr. 180'000.-

**Salle omnisports du Vieux-Moulin – Infiltrations d'eau**

La salle omnisports du Vieux Moulin terminée pour la rentrée de l'été 2005, a présenté dès le début de sa mise en service des signes d'infiltrations dans les zones des vestiaires. La mise en place de caniveaux de contrôle décidée avant la fin du chantier permettait d'observer l'évolution. A première vue, ces infiltrations étaient sans conséquences sur la construction. En octobre 2006, le service des écoles signale l'apparition d'efflorescences au bas des murs du vestiaire (garçons) no 3 à l'est. Plusieurs investigations sur les réseaux techniques ont démontré leur étanchéité. Une correction du profil drainant du local engin extérieur proche de la zone incriminée, a alors été effectuée, ainsi que la réfection des peintures au bas des murs du vestiaire garçons 3. La situation semblait stabilisée.

Entre-temps le phénomène s'est propagé dans le vestiaire mitoyen no 3 (filles) et ceux situés plus à l'ouest. Malgré de multiples recherches pour déterminer la cause de ces remontées d'humidité par capillarité, aucune solution n'a été trouvée.

Dans l'intervalle, une prolongation des délais de prescription a été sollicitée et acceptée par les entreprises et mandataires concernés qui ont été convoquées en 2011- 2012 sur place, afin de décider des mesures plus invasives à entreprendre. Dans cet esprit, des sondages ponctuels contre les murs et sur la chape ont été engagés au début des vacances scolaires de cet été 2012.

Ces sondages révèlent malheureusement une forte présence d'humidité entre la chape flottante et l'étanchéité sur radier. Il n'est pas possible de déterminer la cause exacte des infiltrations. De ce fait, des travaux de démolition plus importants sont indispensables pour permettre de déceler la provenance des ces infiltrations.

Au vu de la situation potentiellement sérieuse mise en évidence, nous souhaitons obtenir le financement, par un crédit supplémentaire sur budget, des investigations et sondages intérieurs et extérieurs nécessaires pour établir un diagnostic plus précis. Cette approche permettra :

- d'évaluer le montant des travaux nécessaires;
- de déterminer le mode de financement;
- de définir les responsabilités des entreprises impliquées.

**590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)****5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 32'941'300.-	fr. 57'500.-	fr. 60'300.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'832'000.-	fr. 5'000.-	fr. 5'300.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'367'600.-	fr. 2'700.-	fr. 2'800.-
5900.305	Assurance-accidents	fr. 314'900.-	fr. 500.-	fr. 500.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 200'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
5900.313	Marchandises	fr. 1'800'000.-	fr. 0.-	fr. 12'500.-
5900.309	Autres charges de personnel	fr. 224'000.-	fr. 0.-	fr. -41'100.-
5900.434	Redevances et prestations facturées	fr. -10'129'000.-	fr. 0.-	fr. -36'600.-
5900.436	Dédommagements de tiers	fr. -481'300.-	fr. -400.-	fr. -400.-
5900.451	Participation du Canton aux charges	fr. -7'150'000.-	fr. 0.-	fr. -13'300.-

Augmentation temporaire de la capacité d'accueil du CVE de la Cité

Dans sa séance du 5 juillet 2012, la Municipalité a autorisé le service d'accueil de jour de l'enfance à présenter une demande de crédits supplémentaires 2<sup>ème</sup> série de 2012 avec compensation complète. Il s'agit de l'augmentation temporaire de 12 places de la capacité d'accueil du centre de vie enfantine de la Cité pendant l'année scolaire 2012-2103.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 15'000.-	fr. 30'000.-
5900.309	Autres charges de personnel	fr. 224'000.-	fr. 0.-	fr. -15'000.-
5900.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'558'700.-	fr. -65'300.-	fr. -15'000.-

Entretien des bâtiments loués à des tiers

De nombreuses interventions imprévues ont été nécessaires pour adapter et réparer les aménagements spécifiques qui existent dans les bâtiments qui sont loués à des tiers (entre autres, amélioration de l'acoustique, adaptation d'équipements de cuisine et travaux importants d'entretien). Les deux principales sources de dépassement sont les suivantes :

1. Centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand / Travaux importants de nettoyage et d'entretien des sols / fr. 15'509.- : pour des raisons de pénibilité et de sécurité relatives au personnel d'intendance du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand, d'importants travaux de nettoyage ont dû être confiés à une entreprise spécialisée. De même, le centre de vie enfantine ne disposant pas de machines appropriées, cette entreprise a également été mandatée pour l'entretien spécifique des sols.
2. Centre de vie enfantine de Montoie / Travaux d'acoustique / fr. 20'796.- : depuis quelques mois, des réverbérations phoniques très gênantes ont été constatées dans le centre de vie enfantine de Montoie. Une étude, menée par un bureau d'ingénieurs en acoustique, a confirmé une qualité d'absorption insuffisante. C'est pourquoi, des plafonds acoustiques ont été posés dans le réfectoire du rez inférieur et dans la salle de jeux du rez supérieur. En outre, un doublage des murs de la salle de sieste a également été effectué.

Tous ces travaux sont gérés par le Service du logement et des gérances (SLG), par sa division des gérances, patrimoine administratif. Le SLG tient un décompte pendant toute l'année et bascule la somme totale sur la rubrique 5900.314 en fin d'exercice. Toutefois, après avoir examiné la situation intermédiaire, un dépassement d'environ fr. 30'000.- sera à déplorer.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.351	Participation à des charges cantonales	fr. 633'600.-	fr. 0.-	fr. 11'100.-

Contribution à la Fondation d'accueil de jour de l'enfance (FAJE)

La sensible augmentation du nombre d'habitants à Lausanne a engendré le versement d'une contribution plus élevée à la FAJE.

## 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		6601 Parcs et domaines	6700 Service achat et logistique Ville	6900 Service financier		
NATURE	301	Traitements	175'100			175'100
	303	Cotisations aux assurances sociales	15'200			15'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions	7'000			7'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau			10'000	10'000
	314	Entretien des biens immobiliers	21'400	14'000		35'400
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	26'000	-14'000		12'000
	318	Autres prestations de tiers			695'000	695'000
	<b>Total des charges</b>		<b>244'700</b>	<b>0</b>	<b>705'000</b>	<b>949'700</b>
	424	Plus-values, produits exceptionnels			-695'000	-695'000
	431	Emoluments administratifs			-10'000	-10'000
	436	Dédommagements de tiers	-10'400			-10'400
	<b>Total des revenus</b>		<b>-10'400</b>	<b>0</b>	<b>-705'000</b>	<b>-715'400</b>
	<b>TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT</b>		<b>234'300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234'300</b>
Page du préavis		page 26	page 28	page 28		

### 660 Service des parcs et domaines

#### 6601 Parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6601.301	Traitements	fr. 27'673'000.-	fr. 0.-	fr. 175'100.-
6601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'478'100.-	fr. 0.-	fr. 15'200.-
6601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'077'600.-	fr. 0.-	fr. 7'000.-

En 2012, le SPADOM a enregistré plusieurs accidents professionnels et non professionnels ainsi que des congés maternité. Pour des absences de courtes durées (1 à 3 mois), le service évite d'engager des auxiliaires et recherche des solutions internes (déplacement de collaborateurs pour une période). Par contre, pour des absences de longues durées (4 à 12 mois), l'engagement de personnel auxiliaire est obligatoire afin d'assurer

les travaux saisonniers et ainsi faire face aux échéances (plantations, arrosage, désherbage, taille, etc.) et d'autre part, afin de ne pas surcharger l'équipe en place.

Cette demande de crédit supplémentaire correspond à des accidents de longue durée et des congés maternité pour lesquels la Ville est remboursée soit par la SUVA ou la Caisse d'allocations familiales.

Il s'agit de 4 collaborateurs accidentés de longue durée représentant globalement 41 mois d'absences, et 2 collaboratrices en congé maternité représentant 8 mois.

Ces charges seront entièrement compensées par l'encaissement au Service du personnel (AG) de l'allocation fédérale de maternité et des indemnités pour accidents.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'292'600.-	fr. 0.-	fr. 21'400.-
6601.436	Dédommagements de tiers	fr. -126'000.-	fr. 0.-	fr. -10'400.-

#### Dégâts aux bâtiments dûs au gel important du mois de février

Les grands froids du mois de février 2012 ont causé des dégâts dans les bâtiments de l'Abbaye de Montheron, l'Abbaye de Mont ainsi que sur le quai d'Ouchy et de Belgique. Des travaux de remise en état de la conduite d'écoulement, du chauffe-eau du local Pressoir, ainsi qu'un contrôle et une remise en état des WC des appartements du domaine de Mont sur Rolle ont dû être effectués. Le montant total des travaux pour les bâtiments cités ci-dessus, s'élève à fr. 13'997.85, dont fr. 10'409.75 ont été remboursés par l'ECA.

#### Cambriolages dans le cimetière du Bois-de-Vaux I

Deux cambriolages sont survenus au mois de juin dans le cimetière du Bois-de-Vaux I (magasin de fleurs et bâtiment administratif). Les travaux de remise en état des locaux se sont élevés à fr. 7'422.85 correspond au remplacement des portes effectué par une entreprise privée. Quelques réparations représentant un montant d'environ fr. 4'700.- ont été effectuées par le service.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 381'700.-	fr. 0.-	fr. 26'000.-

#### Domaines des Saugealles, installation de biogaz

Mi-avril 2012, un défaut de fonctionnement a été constaté sur 2 des 3 vis d'alimentation du digesteur de l'installation de biogaz des Saugealles. En l'occurrence, il s'agit des vis horizontales et verticales qui acheminent les produits à digérer solides depuis le bas de la mélangeuse, dans laquelle ils sont broyés et mélangés, jusque dans le digesteur.

Ces vis avaient déjà été changées en automne 2010, respectivement en été 2009, après avoir été endommagée par le passage de matériaux durs (pierres et métaux) se trouvant malencontreusement dans les produits à digérer. Cette fois, il apparaît que ces vis ont certainement été déformées, sans se casser, par le passage de matériaux durs et qu'elles se sont ensuite usées très rapidement.

Aujourd'hui, ces vis sont très largement entamées et ne transportent que très mal les produits dans le digesteur. Ces produits s'accumulent au bas de la vis verticale de sorte qu'il est impératif de démonter le mécanisme de plus en plus souvent, jusqu'à 3 fois la dernière semaine de mai.

Dès la constatation de ce défaut, nous avons demandé des offres au fournisseur de cet équipement et à une autre entreprise qui pourrait les fabriquer. Finalement, nous avons dû écarter l'offre de "l'autre entreprise" qui s'élevait à plus de fr. 39'000.-.

Afin de garantir une meilleure résistance de l'équipement, le montant demandé de fr. 26'000.- TTC inclut un renforcement des vis par une couche d'usure en harodox.

### 6700 Service achat et logistique Ville

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 60'000.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-
6700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 217'100.-	fr. 0.-	fr. -14'000.-

#### Remplacement de la détection incendie du hangar à véhicules du site de Malley

L'installation de détection incendie du hangar à véhicules qui date de la construction du site (1993) est tombée en panne. Selon le fournisseur, les composants défectueux ne se fabriquent plus et l'installation n'est de surcroît plus réparable.

Pour être en conformité avec les directives de l'établissement cantonal d'incendie (ECA), il est indispensable de remplacer cette installation par un système de détecteurs de fumées appropriés qui peut être raccordé à la centrale de transmissions d'alarmes existante. Ces travaux ne peuvent être différés au risque, en cas d'incendie, d'être pénalisé par une indemnisation réduite de l'ECA. Selon l'offre reçue de la maison Siemens, le coût de cette nouvelle installation rendue posée est de fr. 14'000.- HT.

### 6900 Service financier

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 60'300.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
6900.431	Emoluments administratifs	fr. -3'000'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-

#### Frais d'impression

Dans le cadre de ses travaux et de la croissance régulière et continue du nombre de cas, le bureau du contentieux voit son volume d'impression (poursuites, sommations, rappels et avertissements avant conversion) auprès de la CADEV logiquement augmenter. Il s'ensuit que le montant prévu au budget pour les impressions a été sous-évalué, également par manque de recul du fait que ces frais étaient jusqu'en 2011 pris en charge par le SOI. Un montant de fr. 10'000.- est nécessaire pour faire face à l'insuffisance constatée.

En contrepartie, et en relation directe avec l'augmentation précitée du nombre de cas, il s'ensuit une augmentation du volume des frais facturés par le contentieux à ses débiteurs. Une compensation intégrale de fr. 10'000.- sur ce poste budgétaire peut donc être prévue, sachant que l'excédent de recettes au final sera nettement supérieur à ce montant.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6900.318	Autres prestations de tiers	fr. 450'000.-	fr. 0.-	fr. 695'000.-
6900.424	Plus-values, produits exceptionnels	fr. -3'100'000.-	fr. 0.-	fr. -695'000.-

Lors de l'établissement des budgets, les types d'emprunts auxquels nous aurons recours, à savoir placements privés ou emprunts publics, ne sont pas encore connus. Dès lors, les agios (différence entre le prix d'émission

et la valeur nominale) sur les émissions d'emprunts publics ne sont pas budgétisés, d'autant plus que leur montant est impossible à anticiper.

Lors de l'émission d'un emprunt obligataire en 2012, l'agio s'est monté à fr. 695'000.-. Les prescriptions comptables en la matière stipulent que l'agio doit être utilisé en premier lieu pour couvrir les frais d'émission (en l'occurrence de fr. 1'060'000.-). Dès lors, les frais de cet emprunt seront amortis pour ce montant sous la rubrique 6900.318, totalement compensé par une recette équivalente sous la rubrique 6900.424 pour la comptabilisation de l'agio. Le solde des frais d'emprunt sera amorti sur la durée de l'emprunt.

Ces montants ont naturellement été pris en compte pour le calcul du coût complet de l'emprunt. Le présent crédit supplémentaire ne concerne donc que l'opération de comptabilisation de l'amortissement lié à l'agio pour lequel aucun montant n'est usuellement prévu au budget.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	11'000		87'000	176'000			274'000
	312	Eau, énergie et chauffage	1'000		-72'000				-71'000
	313	Marchandises		180'000					180'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	16'900			352'000			368'900
	316	Loyers et redevances d'utilisation	3'500						3'500
	318	Autres prestations de tiers	-32'400	-180'000		90'000		45'000	-77'400
	319	Impôts, taxes et frais divers			72'000	-100'000	318'000	-45'000	245'000
		<b>Total des charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87'000</b>	<b>518'000</b>	<b>318'000</b>	<b>0</b>	<b>923'000</b>
	434	Redevances et prestations facturées					-60'000		-60'000
	436	Dédommagements de tiers				-54'200			-54'200
	461	Subventions du Canton				-144'000			-144'000
	480	Prélèvements sur les réserves				-307'000			-307'000
		<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-505'200</b>	<b>-60'000</b>	<b>0</b>	<b>-565'200</b>
		<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87'000</b>	<b>12'800</b>	<b>258'000</b>	<b>0</b>	<b>357'800</b>
		Page du préavis	page 30	page 31	page 32	page 33	page 36	page 37	

### 700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 600'000.-	fr. 43'000.-	fr. 11'000.-
700.312	Eau, énergie, chauffage	fr. 350'000.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 537'500.-	fr. 27'000.-	fr. 16'900.-
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 4'259'200.-	fr. 0.-	fr. 3'500.-
700.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'880'000.-	fr. 150'000.-	fr. -32'400.-

Remplacement de la génératrice du moteur des Saugealles

Depuis le 25 juin 2012, le couplage chaleur-force (CCF) des Saugealles connaît de nombreux arrêts suite à des alarmes. Ces alarmes sont variées (surcourant, tension trop élevée, survitesse) et surviennent de manière aléatoire, ce qui rend difficile le diagnostic de leur cause. Des investigations ont donc été menées sur les différents sous-systèmes du CCF : le moteur, la génératrice, le système de contrôle et le réseau électrique.

Les tests effectués sur la génératrice ont montré une faiblesse au niveau de l'isolation d'un bobinage du stator. Bien que ce défaut ne soit pas forcément la cause des alarmes à répétition, il doit impérativement être supprimé sous peine d'engendrer, à terme, des dommages plus importants à la génératrice. La différence peu importante, relativement aux montants à engager, entre le coût de la réparation du stator (fr. 14'000.-) et le remplacement de l'ensemble de la génératrice (rotor, stator, excitatrice; fr. 18'000.- justifie le choix d'un remplacement.

Les coûts engendrés par les différentes investigations, les coûts de remplacement, et les coûts pour fournir de la chaleur aux installations pendant l'arrêt du groupe CCF se montent au total à fr. 32'400.- (HT) et se décomposent de la manière suivante :

Investigations (main-d'œuvre)

Mesure de transitoire électrique sur la génératrice	fr.	1'100.-
Contrôle du câblage (force et commande de l'installation)		
Contrôle du moteur	fr.	3'000.-
Diagnostic sur l'état de la génératrice	fr.	2'300.-
Total	fr.	6'400.-

Chaufferie mobile (matériel)

Les chiffres présentés sont calculés pour une durée d'arrêt maximale de 30 jours et comprennent aussi les coûts de livraison et de mise en service de la chaufferie.

Location (max. 30 jours)	fr.	3'500.-
Achat de mazout de chauffage	fr.	1'000.-
Total	fr.	4'500.-

Remplacement de la génératrice

Matériel	fr.	11'000.-
Main d'œuvre (démontage, remontage, mise en service)	fr.	7'000.-
Total	fr.	18'000.-

Divers et imprévus (main-d'œuvre) : fr. 3'500.-

L'arrêt du groupe CCF entraîne une perte de production d'électricité. La production moyenne étant de 1'000 kWh/jour, rétribués à 48.5 ct/kWh, cette perte se monte à fr. 500.-/jour.

**701 Comptabilité et finances**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
701.313	Marchandises	fr. 3'500.-	fr. 0.-	fr. 180'000.-
701.318	Autres prestations de tiers	fr. 7'932'100.-	fr. 0.-	fr. -180'000.-

Essence des véhicules des SIL – correction technique

Lors de l'établissement du budget 2012, les frais pour l'entretien des véhicules des services industriels facturés par la section garage du service achats et logistique de la Ville (SALV), ont été prévus globalement sous la rubrique 7010.318 (autres prestations de tiers).

Ce budget englobe la consommation d'essence des véhicules de service des SIL.

Avec cette demande de crédit supplémentaire les SIL souhaitent modifier le budget pour la consommation d'essence des véhicules des SIL de la rubrique 7010.318 en augmentant la rubrique 7010.313.

#### **74 Gaz et chauffage à distance**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'340'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 87'000.-</b>

##### Entretien de diverses installations liées au CAD

L'achat de matériel pour les installations de production du CAD est de fr. 260'000.- prévu au budget 2012. Le dépassement s'explique notamment par les événements suivants :

- 1) Le convertisseur de fréquence de la pompe 705 a été commandé en octobre 2011. Le retard de livraison du fournisseur de 6 mois a entraîné la dépense sur l'exercice 2012. Cette dépense s'élève à fr. 27'153.-.
- 2) Les pompes de circulation interne n'ont pas pu être révisées à cause de l'impossibilité du fournisseur de nous procurer les pièces de rechange (ancienneté des pompes). Il a été nécessaire de commander de nouvelles pompes qui sont obligatoires au fonctionnement de l'usine. Ce montant se monte à fr. 23'280.-.
- 3) L'avarie de la turbine à gaz lors du grand froid de février 2012 a provoqué des dégâts collatéraux. Notamment, les batteries doivent être remplacées. Le devis correspondant est établi à fr. 37'000.-. Le délai de livraison de 8 semaines implique une commande urgente pour la coordination de la mise en service de la turbine à gaz en septembre 2012 (personnel de SIEMENS venant de Suède).

Il est à noter que pour le point 1, les comptes de l'exercice 2011 n'ont pas dépassé le budget prévu à cet effet.

En conclusion, cette demande de crédit supplémentaire urgente de fr. 87'000.-, pour l'exploitation des installations de production du CAD en 2012, s'avère nécessaire.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'881'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 72'000.-</b>
74.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 111'480'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -72'000.-</b>

##### Réévaluation des montants des cotisations à diverses associations

Le Service du gaz et chauffage à distance paie annuellement des cotisations de membre à l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG) et à la Société Suisse de l'Industriel du Gaz et des Eaux (SSIGE).

En 2011, la répartition des cotisations entre ces deux entités a été modifiée. Anciennement, l'ASIG assumait un montant plus élevé en fonction des quantités vendues par entreprise gazière. Or, la SSIGE a modifié son système de cotisation, qui est basé sur le nombre de km de conduite de réseau gaz et désormais aussi sur la quantité vendue.

Le Service du gaz et chauffage à distance ayant omis de tenir compte de cette modification dans le budget 2012, il manque un montant de fr. 72'000.-, représentant les cotisations de la SSIGE par quantité vendue.

A titre de compensation, le Service du gaz et chauffage à distance propose de compenser ce manque par une diminution des charges au niveau des achats d'énergie du gaz (voir rubrique 312).

Pour information, le budget 2013 prévoit l'ensemble de ces cotisations.

**76 Electricité**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 146'000.-</b>
76.436	Dédommagements de tiers	fr. -614'100.-	fr. 0.-	<b>fr. -35'000.-</b>
76.480	Prélèvement sur les réserves	fr. -5'613'300.-	fr. -945'000.-	<b>fr. -111'000.-</b>

Réparation avarie Bellefontaine : fr. 26'000.-

Le poste Haute Tension (HT) de Bellefontaine a subi une grave avarie le 8 septembre 2011. Cet incident a privé d'électricité une partie du centre de ville pendant plus d'une heure.

Lors de cette avarie, un disjoncteur 130 kV, isolé au SF6 (gaz), ainsi qu'un caisson ont été totalement détruits et doivent être remplacés.

Cette réparation nécessite la commande d'un nouveau disjoncteur (délai de fabrication d'environ 10 mois) suivie d'un travail sur site d'une durée d'environ 10 jours en avril 2013.

Le 30 % du coût du disjoncteur, soit fr. 26'000.-, doit être payé à la commande, contre remise d'une garantie bancaire.

Entretien des Grandes Stations et du réseau de distribution MT et BT : fr. 120'000.-

Contexte

L'année 2012 a été fortement sollicitée par l'entretien. Le budget initial étant épuisé à mi-août, il est impératif de réalimenter le compte afin de pouvoir assurer la maintenance du réseau pendant les 4 derniers mois. Les travaux complémentaires suivants sont notamment nécessaires :

- Remplacement d'environ 10 chargeurs de batteries dans les grands postes HT / MT. Deux appareils ont déjà subi une avarie, mettant en péril l'alimentation électrique des régions alimentées.
- Remplacement d'environ 10 coffrets RA/RS (réseau aérien/réseau souterrain) jugés dangereux pour le personnel de montage et d'exploitation.
- Sur demande des clients, les améliorations des branchements clients entraînent obligatoirement une adaptation du réseau aérien avoisinant.
- Les dépannages de petites avaries doivent pouvoir se réaliser sans délais. Il est donc important de disposer d'une somme de réserve assurant l'achat de matériel en urgence.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 50'000.-</b>
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	<b>fr. 50'000.-</b>
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 19'730'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -100'000.-</b>

Achats et réparation d'armoires de distribution et de couplage

Le réseau de distribution du SEL est équipé de 546 cabines basse tension (BT), essentiellement pour le couplage du réseau et pour la distribution d'électricité aux immeubles.

Un inventaire complet a été dressé en 2011, avec un contrôle visuel de l'état de chacune de ces cabines BT. Il s'avère que 91 cabines BT sont dans un état de vétusté tel qu'elles représentent un danger pour nos collaborateurs lors d'intervention.

L'entretien et/ou le remplacement de certaines de ces armoires BT dangereuses doit se faire le plus rapidement possible.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	fr. 100'000.-
76.480	Prélèvement sur les réserves	fr. -5'613'300.-	fr. -945'000.-	fr. -100'000.-

#### Réparation de la passerelle située au-dessus de l'A9 au km 4.97 à Romanel

Suite à une inspection du Passage Supérieur (PS) RC 448, qui se situe à proximité directe de la passerelle citée en référence, le mandataire de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) a constaté que cette dernière présentait des dégâts importants.

Cette passerelle n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection ou diagnostic, le SEL a mandaté le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA pour établir un rapport sur l'état de la passerelle et les éventuels travaux et solutions à envisager pour la réparation de l'ouvrage.

Le constat établi par ce bureau est alarmant, il relève que l'état des anneaux de ciment (éléments non porteurs) présente un réel danger pour les usagers de l'A9. En effet, l'eau de pluie s'est infiltrée entre ces éléments et les piliers porteurs. Sous l'action du gel, l'eau a provoqué des fissures importantes des anneaux en ciment.

Afin d'éviter que des fragments de la passerelle ne se détachent, un assainissement doit être réalisé dans les meilleurs délais soit :

- reprofilage du béton d'enrobage détérioré ainsi que traitement anticorrosion des armatures
- évacuation de la végétation sur la culée sud
- piquage et démontage des anneaux de ciment
- piquage, reprofilage et traitement des piliers porteurs
- protection des piliers contre les agressions environnementales
- mise en place d'une résine d'étanchéité ou de ferblanterie de couverture
- nettoyage et application d'une peinture anticorrosion sur les éléments métalliques.

Sous cette passerelle, propriété du Service de l'électricité, se trouvent des tubes dans lesquels passent des câbles 125 kV qui alimentent tout le sud-ouest lausannois.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	fr. 210'000.-
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 740'000.-	fr. 30'000.-
76.461	Subventions du Canton	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -144'000.-
76.480	Prélèvement sur les réserves	fr. -5'613'300.-	fr. -945'000.-	fr. -96'000.-

#### Usine de Lavey – Risques de chutes de pierres dans la zone surplombant la salle des vannes – Sécurisation des masses rocheuses

Lors d'une inspection en 2011, il a été constaté que des rochers, surplombant le bâtiment de l'usine et l'accès à la salle des vannes, étaient instables et fracturés. Dès lors, ils présentaient des menaces pour la sécurité des personnes et des biens, notamment pour :

- l'aile Est du bâtiment technique comprenant l'atelier d'usinage;
- la zone de pique-nique devant l'usine;
- le sentier pédestre;
- la route, propriété de la Ville de Lausanne, sur laquelle passent notamment le car postal et le trafic local entre Lavey-Village et Lavey-les-Bains;
- l'accès à la caverne et à la salle des vannes, le garage annexe.

La masse la plus menaçante a été stabilisée en 2011, et, selon les risques estimés, la sécurisation de la zone surplombant l'accès à la salle des vannes doit être absolument réalisée cet été 2012. Les solutions techniques proposées et chiffrées par des géologues, et permettant de définir un risque acceptable, sont les suivantes :

- consolidation des masses rocheuses par clouage et/ou pose de treillis métalliques plaqués;
- pose de filets de protection pare-pierres nécessitant une mise à l'enquête.

L'Etat de Vaud octroie des subventions pour ce type de travaux et une demande est en cours. La participation pourrait atteindre plus de 60 % des coûts, le montant sera confirmé sur la base des factures effectives. En contrepartie, la Ville de Lausanne doit s'engager formellement à assurer et financer l'entretien de l'ouvrage de sécurisation selon les modalités et estimations financières suivantes (hors TVA) :

- fr. 2'500.- tous les ans pour l'évacuation des pierres, branches, feuilles retenues par les filets;
- fr. 3'000.- tous les 5 ans pour effectuer un contrôle par un géologue;
- fr. 3'000.- tous les 10 ans pour effectuer un contrôle des clous par une entreprise spécialisée en travaux acrobatiques;
- fr. 30'000.- tous les 30 ans pour le remplacement des filets de protection.

Cet engagement représente un coût moyen hors TVA de fr. 4'400.-/an. Ces montants seront inscrits aux budgets annuels de fonctionnement de l'aménagement selon ce cycle d'entretien.

Une note à la Municipalité demandera l'engagement formel de la Ville de Lausanne de réaliser et d'entretenir les protections mises en place conformément aux modalités exigées par l'Etat de Vaud.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 740'000.-	<b>fr. 32'000.-</b>
76.436	Dédommagements de tiers	fr. -614'100.-	fr. 0.-	<b>fr. -19'200.-</b>

#### Congé maternité

Dès la fin juin, une collaboratrice, ingénieur HES chef de section, sera en congé maternité. Cette personne travaille sur une étude liée à l'établissement du concept de protection électrique du réseau 50 kV du SEL.

Ce projet de définition des principes et des réglages des systèmes de protection ne peut attendre le retour de notre collaboratrice. En effet, ces derniers mois, nous avons enregistré plusieurs défauts de réaction des appareils de protection.

Afin de mener à bien cette étude, nous proposons de donner un mandat à une entreprise externe.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 740'000.-	<b>fr. 28'000.-</b>
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -20'000.-</b>
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	<b>fr. -8'000.-</b>

#### Compléments informatiques dans le cadre du projet stylo numérique des SIL (Digital Pen).

##### 1. Contexte

Le projet "Digital Pen" a pour objectif de mettre en place une solution permettant de récupérer les informations relatives aux heures effectuées sur les chantiers et leurs imputations comptables qui seront automatiquement transférées dans SAP. Il constitue un projet pilote pour l'ensemble du personnel de chantiers rattaché au site de Malley, la solution retenue pourrait être étendue à tout le personnel du SEL, voir des SIL.

Cet automatiser s'effectue à l'aide d'un stylo avec camera numérique intégrée, ce qui permet de l'utiliser aussi comme timbreuse. Lorsque le monteur écrit sur son carnet, les données sont transférées automatiquement dans SAP, Time Tool et des tableurs Excel pour les débours.

Auparavant, les renseignements notés sur la feuille hebdomadaire étaient effectués manuellement par le secrétariat. Le stylo numérique (Digital Pen) est une solution simple et adaptée aux besoins des gens de terrains. Cela nous a permis d'optimiser le temps de traitement, éviter les erreurs de saisies et faciliter le timbrage du temps de travail (ATT).

## 2. Modification de l'export Excel

Cette modification a pour but la séparation des débours selon plusieurs groupes, notamment au sein du SEL mais aussi pour le département responsable des compteurs. Actuellement, les débours sont calculés pour tous les utilisateurs du serveur sans distinction possible entre les utilisateurs. Il s'avère nécessaire de pouvoir séparer la production des débours en ne considérant pour un fichier Excel que les membres d'un groupe particulier.

Le système doit donc être modifié afin de permettre la création de plusieurs fichiers de débours (un par groupe).

## 3. Ajout d'alertes à l'interface utilisateur

L'ajout d'alertes supplémentaires permettra de diminuer le nombre de fiches "erronées". De cette manière, les responsables seront avertis d'une erreur potentielle avant que la fiche soit envoyée au secrétariat.

## 4. Ajout d'un outil d'administration des utilisateurs SEL

L'outil de gestion des utilisateurs doit être modifié afin de permettre au secrétariat du SEL de gérer les utilisateurs du stylo sans avoir à passer par Digital Pen Corporation comme c'est le cas actuellement.

## 77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'200'000.-	fr. 0.-	fr. 258'000.-

### Paiement des droits d'auteur 2012

Le tarif commun réglementant les redevances pour la distribution d'œuvres et de prestations protégées dans les réseaux câblés est arrivé à expiration le 31.12.2011. Conformément à l'accord conclu entre les sociétés de gestion et les diffuseurs des programmes radio et TV, la Commission arbitraire a augmenté de 10 centimes la redevance obligatoire de droit d'auteur qui s'élève désormais à fr. 2.18 par client et par mois hors TVA depuis le 01.01.2012. Le nouveau tarif représente une augmentation de 10 centimes (4.8 %) par rapport à l'ancien tarif de fr. 2.08.

L'information a été communiquée par Swisscable le 6 juin 2011, soit après la finalisation des budgets 2012 et le Service Multimédia n'a pas pu en tenir compte dans l'élaboration de ses prévisions budgétaires. Cette augmentation des coûts représente un montant de fr. 94'140.- pour les abonnés de la Ville de Lausanne et de Boisy TV SA.

Dans un souci de simplification des transactions financières, Boisy TV SA diffuse depuis le 01.04.2011 la palette des chaînes TV à la Société électrique de la Vallée de Joux (SEVJ) et leur refacture ensuite le paiement des droits d'auteur. Il s'agit de 2'890 clients, ce qui représente la somme de fr. 75'602.- de plus pour l'année 2012.

Les raccordements collectifs sont des accords avec certains hôtels, EMS, hôpitaux lausannois. Ces raccordements n'ont été ni payés ni pris en compte dans les budgets des années précédentes. En 2012, le paiement des droits d'auteur qui, selon l'accord avec les sociétés représentant les droits d'auteur, s'effectuent sur le quart du nombre de raccordements, représente une somme de fr. 57'552.-.

Suite à une estimation heureusement trop pessimiste de la fluctuation de la clientèle téléseaux et de la perte de clients prévue en 2012, 1'145 raccordements actifs s'ajoutent aux abonnés existants et le droit d'auteur à payer représente la somme de fr. 29'953.-.

En conclusion, la demande de crédit supplémentaire s'élève à fr. 258'000.-, ce qui correspond à la différence entre le budget initial de fr. 1'958'112.- et la facture annuelle de Swisscable de fr. 2'215'358.- (la facture biannuelle de Swisscable du 11.05.2012 s'élevant à fr. 1'107'679.-).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'200'000.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-
77.434	Redevances et prestations facturées	fr. -38'800'000.-	fr. 0.-	fr. -60'000.-

#### Fourniture de connexion Internet en contre-prestations

Le Service multimédia est très souvent sollicité pour fournir une connexion Internet avec ou sans Wi-Fi pour des événements sportifs, culturels, lors de festivals ou dans des établissements tels que bars ou restaurants.

Les coûts de mise en place sont tout d'abord évalués par la division technique. Cette évaluation est nécessaire afin d'estimer les contreparties, comme par exemple la visibilité du logo Citycable, la mise à disposition de brochures, voire la diffusion du spot vidéo. En se fondant sur cette évaluation des coûts et des possibilités de visibilité, le chef de service ou son adjointe décide si oui ou non, le Service multimédia s'engage à fournir cette prestation.

Cette prestation est fournie contre une autre prestation et aucun flux de liquidité n'est échangé, il est cependant nécessaire pour chaque partie d'établir une facture, afin d'assurer la comptabilisation adéquate des charges et des recettes de chacun des partenaires ainsi que des montants de TVA correspondants. Ces factures sont enregistrées sur la rubrique 77.319 en charges et sur la rubrique 77.434 en recettes. Les montants sont exactement équivalents et se compensent. Pour l'année 2012, le total des montants selon la liste des partenaires ci-jointe devrait s'élever à fr. 60'000.-.

Ces montants n'ont pas été budgétés en 2012.

## **78 Service commercial**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	fr. 650'000.-	fr. 0.-	fr. 45'000.-
78.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'100'000.-	fr. 0.-	fr. -45'000.-

#### Frais d'étude pour établir la stratégie commerciale multifluide à moyen terme

Le Service commercial regroupera dès le 01.01.2013 les approvisionnements (électricité, gaz) dans un marché de plus en plus compétitif. Il a développé les compétences et ressources nécessaires pour gérer ses clients.

A l'aube de l'ouverture complète du marché des énergies, les SiL doivent revoir leur stratégie multifluide ainsi que leurs partenariats (Romande Energie Commerce SA) afin de donner au directeur des SiL et à la municipalité des choix permettant de prendre la meilleure décision possible à moyen terme. Une évaluation

détaillée des partenariats stratégiques alternatifs dans le domaine de la commercialisation doit être entreprise pour analyser les solutions possibles. L'étude sera faite avec une entreprise expérimentée au niveau national et international qui connaît très bien l'environnement des SiL.

\* \* \*

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

### 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

#### 2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 644'400.-	fr. 355'400.-	<b>fr.</b> 133'000.-

Radar laser et batteries radars : fr. 28'000.-

Dans sa séance du 28 juin 2012, la Municipalité a validé la mise à niveau des équipements mobiles de contrôle de la vitesse destinés à la surveillance des zones foraines. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation de la Police coordonnée vaudoise, la Police de Lausanne reprend intégralement la gestion des zones foraines. Pour la circulation, il s'agit de pouvoir acquérir un nouveau radar portable du type laser, qui permettra de contrôler avec efficacité l'ensemble du réseau périphérique, dont les secteurs ne sont pas toujours faciles d'accès. Un investissement de quelque fr. 28'000.- ttc est nécessaire pour l'acquisition de ce matériel. Ce montant est sollicité par le biais d'une demande d'autorisation d'achat.

En parallèle, et pour optimiser l'utilisation des radars mobiles embarqués sur deux véhicules, il est préconisé l'acquisition de racks de batteries supplémentaires, cela afin d'éviter un long temps de recharge dans les locaux de police, rendant les véhicules inutilisables durant plusieurs heures. Ces équipements complémentaires nécessiteront une dépense de fonctionnement de fr. 5'000.- ttc.

Globalement, afin de répondre aux nouvelles missions, qui sont confiées à la Police de Lausanne pour la reprise des zones foraines, un montant supplémentaire total de fr. 33'000.- doit être alloué.

Voir sous chapitre A "Budget de fonctionnement", rubrique 2400.313 "Marchandises" pour fr. 5'000.-.

Mise à jour des équipements de la Centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police : fr. 105'000.-

Le central téléphonique de la Centrale d'alarme et d'engagement (CAE), qui a été mis en service en avril 2004 et qui reçoit les appels d'urgence 112/117 (~ 200 appels/jour), doit subir une mise à jour. En effet, le constructeur, qui a dénoncé le contrat de maintenance en vigueur depuis 2004, n'accepte d'en reconclure un que si l'on remplace les pièces qui ne se fabriquent plus par des éléments relevant d'une nouvelle technologie, celle utilisée par le central actuel ayant plus de 10 ans d'âge. Dès lors, au vu des pannes récurrentes et du risque lié à l'absence de contrat de maintenance, il apparaît impératif de pouvoir procéder à bref délai à cette mise à jour. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 105'000.- s'avère indispensable.

**250 Service de protection et sauvetage**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'115'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 55'000.-</b>
2501.452	Participation de communes aux charges	fr. 0.-	fr. 0.-	<b>fr. -55'000.-</b>

Acquisition d'un véhicule d'intervention léger pour l'officier de piquet de la protection civile

Suite à la réorganisation de l'organisation de la protection civile des communes du district de Lausanne, intervenue dans le courant de 2012, la protection civile de la ville de Lausanne reprend l'entier des tâches des communes du district en matière de protection civile. Dans ces circonstances, il s'avère nécessaire de prendre en compte l'augmentation importante du territoire à couvrir et, de manière à pouvoir garantir la conduite des interventions, de doter l'officier de piquet d'un véhicule d'intervention léger équipé de moyens prioritaires.

Le coût d'un tel véhicule s'élève à fr. 55'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

**6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT****660 Service des parcs et domaines**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 766'000.-	fr. 198'500.-	<b>fr. 47'500.-</b>

Elévateur pour le domaine de Mont-sur-Rolle

Le domaine viticole de Mont-sur-Rolle possède un chariot élévateur diesel datant des années 80, cet engin est fortement employé lors des travaux de vendange, de mise en bouteilles ainsi que lors des travaux de vignes tels que la mise en place d'amendement dans les vignobles ou d'entretien du site.

Ce véhicule n'est désormais plus en état de fonctionner notamment à cause de la faiblesse du niveau du mât de levage. Son utilisation représente un fort risque sécuritaire pour son conducteur ainsi que pour les personnes travaillant dans le périmètre. Son emploi dans des milieux confinés présente un risque important d'intoxication au monoxyde de carbone pour le personnel ainsi que pour les vins (CO 2).

Sa réparation n'est pas possible faute de pièces de rechanges chez le concessionnaire et les revendeurs, vu l'âge de cet engin.

\* \* \*

## C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

#### 590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

		Crédit voté	Crédit compl.
5900.506.5046	Fondation Pro Habitat / Démolition et reconstruction de trois immeubles à loyers modérés, aménagement d'appartements protégés, d'un centre médico-social, d'un centre de vie enfantine, d'un APEMS, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la rue de la Borde 34-44 / Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement / Octroi d'un cautionnement solidaire / Octroi d'un prêt chirographaire / Demande de crédit pour l'ameublement du centre de vie enfantine	fr. 150'000.-	fr. 23'400.-

Des aménagements supplémentaires se sont avérés nécessaires, notamment un revêtement de bitume aux abords du centre de vie enfantine de la Borde ainsi qu'un complément dans le coin cuisine.

\* \* \*

### CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2012/46 de la Municipalité, du 18 octobre 2012;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 3 du préavis)</i>	<u>4'020'300.-</u>	<u>2'233'900.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>235'500.-</u>	<u>55'000.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i>	<u>23'400.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter

### Incidence sur le budget de 2012

Déficit prévu au budget de 2012		32'180'000.-
Nouveaux crédits votés	4'202'800.-	
Moins recettes	- 2'309'900.-	1'892'900.-
Nouveaux crédits demandés	182'558'500.-	
Moins recettes	- 100'000'000.-	82'558'500.-
Présent crédit	4'020'300.-	
Moins recettes	- 2'288'900.-	1'731'400.-
Déficit total présumé		<u>118'362'800.-</u>